

COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT N°2
REUNION DU 09 AVRIL 2009

Date	14 AVRIL 2009
Objet	Comité Consultatif Environnement
Présents	<p style="text-align: right;">Patrice GENTRIC <i>Président du Comité</i> <i>Maire adjoint en charge des Finances et du Développement Durable</i></p> <p style="text-align: right;">Michel LAVAL <i>Vice Président du Comité</i> <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Jean Jacques GRESSIER <i>Maire adjoint en charge de l'Urbanisme, du Cadre de Vie et des Anciens Combattants</i></p> <p style="text-align: right;">Alain MESTRE <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Pierre BOUCHER <i>Association de Sauvegarde de l'Environnement de Polangis</i></p> <p style="text-align: right;">Pascal BENVENISTE <i>Association Européenne éco-environnementale</i></p> <p style="text-align: right;">Michel CASTEL <i>Association Palissy Petit Parc</i></p> <p style="text-align: right;">Odile SEGURET <i>Directeur de cabinet</i></p> <p style="text-align: right;">Michelle MONANGES <i>Chargée de Mission Développement Durable</i></p> <p style="text-align: right;">Clément LEROY <i>Directeur Général des Services</i></p>
Absent excusé	André BIZEUL <i>Conseiller Municipal délégué à la Sécurité</i>
Absents	Benoît WILLOT <i>Conseiller Municipal (Liste « Joinville en mouvement »)</i> Areski OUDJEBOUR <i>Conseiller Municipal (Liste « Pour Joinville ensemble et unis »)</i>

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12/02/2009

Approbation du compte rendu du dernier comité à l'unanimité des membres présents.

2. DEPLACEMENTS DOUX

Rencontre avec le bureau d'études A.M. Environnement

Présentation des membres du bureau d'études :

- Madame Sophie RABBAT , directrice d'études et gérante d'AM Environnement,
- Monsieur Arnaud PHILIPPE, chef de projet de l'étude, géographe ingénieur en déplacements et circulations douces.

Présentation par le bureau d'études de la méthode et du calendrier de l'élaboration du schéma directeur des circulations douces.

Étude en trois phases :

Phase 1 : Actualisation du diagnostic (délai 4 semaines)

Phase 2 : Mise à jour du schéma directeur cyclable (délai 4 semaines)

Phase 3 : Programmation des itinéraires cyclables (délai 4 semaines).

Après la présentation de l'étude, la discussion s'engage sur divers points.

Michel Laval signale que le secteur Vautier pourrait être considéré en zone 30 ou limité à 30 km/h. Il souhaiterait que les secteurs du Haut de Joinville soient traités de manière identique à ceux du bas de Joinville.

Clément Leroy précise, qu'au delà des liaisons douces, il faut affiner le travail sur l'application des zones 30 et que dans le cadre de ce schéma, on ne va pas traiter la totalité du stationnement de la ville.

Sophie Rabbat attire l'attention du comité sur la prise en compte du stationnement. En effet, à des endroits où cela s'avère nécessaire, il faut supprimer le stationnement. Seulement, il faut être équilibré, parcimonieux et l'appliquer lorsque c'est indispensable.

Le travail du bureau d'études est de mettre en cohérence tous les projets sur Joinville. Ce qui est important, c'est de clarifier ce qui peut être fait aujourd'hui, en fonction du budget et de prévoir le programme. Il est essentiel de savoir qu'il n'y a pas de ralentissement de la circulation sans aménagement de la voirie, on utilise l'espace disponible et on fait en sorte que cela fonctionne.

Le schéma directeur est un document de coordination et de stratégie. Le bureau d'études sera là pour mettre en œuvre les choix du comité.

Sophie Rabbat souhaite que nous lui communiquions les projets à venir.

Projets à venir:

- Avenue Jean Jaurès (P.D.U.);
- Quai G. Péri;
- Quai du Barrage;
- concours quai de Polangis.

Michel Castel précise qu'en ce qui concerne l'avenue Charles Floquet et le projet du T.V.M., il faut peut-être attendre.

Michel Laval indique qu'une étude de l'IAURIF (Institut d'Aménagement Urbain de la Région Ile de France) a été menée en 1985 «Plan Vert de Joinville le Pont», qu'il faudrait peut être mettre en corrélation les deux études (Joinville Écologie a défendu les zones 30 depuis plus d'une vingtaine d'années).

Michel Laval souhaiterait savoir comment est budgété la réalisation de l'étude.

Il lui est répondu que le montant est prévu au budget primitif 2009.

Pierre Boucher signale le point délicat que présente l'intersection du quai et du boulevard de Polangis.

Ce point sera étudié dans le cadre de l'étude du Quai de Polangis (concours).

Alain Mestre demande si une mise en cohérence des projets de travaux sur la ville (arbre, enfouissement des réseaux, ..) est prévue dans cette étude.

Sophie Rabbat indique que le bureau d'études travaillera avec les services de la ville pour la coordination et la hiérarchisation des travaux.

Pascal Benveniste signale qu'il existe encore des rues desservies par un assainissement avec fosses septiques.

Une discussion s'ensuit sur les réseaux d'assainissement. Patrice Gentric replace l'ordre du jour de la réunion afin de libérer le bureau d'études.

Pierre Boucher demande si l'on peut transmettre un petit mémoire de suggestions relatives à la circulation.

Patrice Gentric propose que les suggestions soient transmises à Michelle Monanges en mairie.

3. ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE

Clément Leroy fait le point sur la situation Joinvillaise : il y a 3 semaines, une réunion a eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France, sur le projet d'implantation d'antennes relais, boulevard des Alliés, proposé par Bouygues. L'A.B.F. considère que l'opérateur ne répond pas à la préoccupation d'insertion paysagère du projet. En conséquence, il n'y aura pas d'avis favorable à l'autorisation de pose d'antenne en l'état actuel.

Pascal Benveniste souhaite connaître la nécessité de ces antennes dans le quartier de Polangis et si oui, à qui elles rapportent. Clément Leroy lui indique que cela paraît nécessaire de part la dépose de celles installées sur le toit du collège Jules Ferry. Ces antennes ne rapportent qu'aux opérateurs de téléphonie mobile.

Michel Laval précise, que dans ces conditions la mairie se prépare à aller au Tribunal Administratif de Melun et à la suite, à la Cour Administrative d'Appel.

Clément Leroy informe le comité de la résolution du parlement européen du 2 avril dernier sur les préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques qui prie la commission de procéder à la révision des limites fixées dans les recommandations européennes. Il rappelle que le Grenelle de la téléphonie mobile aura lieu le jeudi 23 avril 2009, en attendant ses conclusions, un courrier peut être envoyé aux opérateurs pour leur proposer la réalisation d'une charte de bonne conduite. A la demande de Michel Laval, relative à des courriers de plaignants joinvillais sur les communications de téléphonie mobile, Clément Leroy répond qu'à ce jour aucun courrier n'est parvenu en mairie.

Alain Mestre informe le comité sur le fonctionnement de la ville de Fontenay sous Bois par rapport aux opérateurs. Celle-ci fait pratiquer des relevés de champs par des associations indépendantes des opérateurs.

Pascal Benveniste s'interroge sur la possibilité d'implantation des antennes sur les candélabres de l'A4/A86. Clément Leroy précise qu'il a été répondu à la ville par les opérateurs que l'entretien de celles-ci serait plus coûteux et moins pratique.

Michel Laval signale qu'il est partisan pour la réalisation d'une charte avec les opérateurs, mais il soutient la ville dans sa démarche sur le projet Bouygues.

Alain Mestre précise qu'aujourd'hui le rapport de force entre les opérateurs et les collectivités territoriales bouge et que rien n'est figé.

Michel Laval souhaite la création d'un atelier ou groupe de travail, dans le cadre du comité, ouvert aux associations et experts, pour la réalisation de la charte.

Parice Gentric propose que l'on attende la réponse des opérateurs pour la réalisation d'une charte (environ 2 mois maximum). Si celle-ci est positive, on créera un groupe de travail.

4. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alain Mestre et Michel Laval informent le comité de leur démarche et entretien avec la ville de Paris. La ville de Paris est engagée dans une démarche d'Agenda 21, à la suite de son Plan Climat Territorial. Elle a mis en place un service «Climat» pour appliquer le suivi du P.C.T. (Mme Cécile Gruber), celui-ci est en négociation avec le Conseil Régional d'Île de France et d'autres partenaires, pour la création d'une Agence Climat-Énergie, qui coordonnera les espaces Info-Énergie et construira des liens passerelles entre Paris et les villes limitrophes. La ville de Paris est très intéressée par une coopération avec la ville de Joinville sur tous les sujets relatifs au PCT.

Clément Leroy indique avoir rencontré avec Patrice Gentric, Pierre Mansat, Maire Adjoint de Paris, délégué aux relations de la ville de Paris et des collectivités territoriales limitrophes, et qu'il n'y a absolument aucun problème dans les relations avec la ville de Paris. Il constate cependant que la ville de Paris possède déjà son Plan Climat Territorial et Joinville non, la synergie ne paraît donc pas visible.

Alain Mestre propose au Comité avec l'accord de la Mairie de prendre contact avec des membres du Conseil de Paris qui seraient prêts à venir expliquer aux membres du Conseil Municipal de Joinville comment ils ont établi leur Plan Climat Territorial. De plus il est à préciser que le Meeddat (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) aura un budget d'accompagnement pour les villes qui réaliseront leur Plan Climat Territorial.

Pascal Benveniste souhaite savoir si l'on réalise un Plan Climat exhaustif ou bien un Plan Climat Joinville.

Odile Séguret propose de travailler avec un bureau d'études qui nous présentera les diverses orientations possibles.

Michel Laval suggère qu'un groupe de travail soit créé pour avancer sur le PCT.

Clément Leroy signale que le montant de l'étude d'un PCT est d'environ 30 000 à 50 000 €, non prévu au budget de cette année. Il faut donc que la proposition de réaliser un plan Climat Territorial passe en Conseil Municipal en septembre / octobre 2009, afin de lancer la consultation et de réaliser l'étude début 2010 lorsqu'elle sera inscrite au budget.

Michelle Monanges informe le comité des démarches entreprises pour réaliser une thermographie aérienne entre les villes de:

- Bry sur Marne;
- Fontenay sous bois;

- Joinville le Pont;
- Le Perreux sur Marne
- Saint Mandé;
- Vincennes;
- Établissement projet de convention de groupement de commandes
- Cahier des charges de l'opération

Envoi des documents à chaque membre du groupement:

- Délibérations des CM sur le principe d'exécution de la thermographie, le vote du budget afférent.

Pour la ville de Joinville, le dossier sera présenté au Conseil Municipal du mois de Juin prochain, afin de lancer les procédures de consultation pour l'automne et attribuer le marché fin d'année et réaliser l'opération en mi-janvier 2010.

Patrice Gentric conclut sur ce point : le comité s'engage en faveur de la réalisation d'un Plan Climat Territorial Local. Des contacts seront pris avec la ville de Paris. Un courrier sera envoyé aux élus parisiens pour prévoir une réunion d'échanges constructifs. Une enveloppe budgétaire sera inscrite au BP 2010 pour s'adjoindre un bureau d'études afin de réaliser ce Plan Climat Territorial Local .

5. QUESTIONS DIVERSES

Michel Laval souhaite intervenir sur la communication externe du comité. En effet, il trouve dommageable que la communication sur le développement durable faite dans le bulletin municipal du mois d'avril, n'ait pas été préalablement présentée au comité. A l'avenir, il serait souhaitable que le comité soit informé lorsque une communication externe est prévue. On pourrait peut être envisager de mettre les compte rendus du comité en ligne sur le site de la ville .

Prochaine réunion du comité le MARDI 9 JUIN 2009 – 18 H 30 / 20 H 30.